

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 juin 2025

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250605-DEL05062025_07-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 4

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Guillaume Largeron
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Hervé Barsse
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Nathalie Gemza

DEL05062025-07

**ACTUALISATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE MUTUALISEE
ENTRE LA VILLE DE NEVERS, NEVERS AGGLOMERATION
ET LE CCAS DE NEVERS**

Exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite Loi Informatique et Libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/ (règlement général sur la protection des données),

Vu la loi N°2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu le règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024, établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle,

Vu la charte de télétravail de la Ville de Nevers et du CCAS,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15/05/2025,

Considérant la nécessité d'actualiser la charte informatique existante au sein du CCAS, au regard des évolutions de la législation en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données personnelles,

Considérant que l'actualisation vise ainsi à garantir un usage maîtrisé, sécurisé et conforme des ressources numériques mises à disposition, tout en sensibilisant les agents aux bonnes pratiques, et s'inscrit dans une démarche globale de renforcement de la politique de sécurité des systèmes d'information et de protection des données,

Considérant que la charte actualisée présente ainsi de façon plus précise les droits et les devoirs liés à l'utilisation des outils informatiques (dont le droit à la déconnexion, le devoir de protection des données personnelles) ainsi que les procédures d'accès aux outils mis à disposition des utilisateurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider le texte de la charte informatique mutualisée ci-jointe, commune aux agents Ville de Nevers, Nevers Agglomération et CCAS de Nevers,
- D'autoriser la Vice-Présidente à signer ce document aux côtés des représentants de la Ville de Nevers et de Nevers Agglomération.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

